



**AVIS PUBLIC – ADOPTION DU RÈGLEMENT
RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), qu'un projet de règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux a été déposé lors de l'assemblée régulière tenue le 7 février 2022 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

- D'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider leur conduite

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 7 mars 2022 à 19h30 à l'Hôtel de Ville situé au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Le projet de code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est disponible au bureau de la municipalité situé au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus le 24 février 2022.




Sylvie Mercier

Directrice générale et greffière-trésorière